

**Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet**  
**Le 04/02/2016 à la salle du lac du Cébron, à Saint-Loup-Lamairé**

▪ **Personnes présentes :**

*Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :*

**Olivier CUBAUD**, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Jean-Pierre ANTOINE**, Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Hubert BAUFUMÉ**, Communauté de Communes du Loudunais et 2<sup>nd</sup> Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Catherine PUAUT**, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais  
**Michel CLAIRAND**, Communauté de Communes du Thouarsais  
**Louis-Marie GRÉGOIRE**, Mairie d'Argenton l'Église  
**Jean-François COIFFARD**, Mairie de Maisontiers  
**Jean-Claude GUÉRIN**, Mairie de La Peyratte  
**Christophe DEHAY**, Mairie de Saint-Varent  
**Alain NOÉ**, Mairie d'Arçay  
**Philippe DELAVault**, Mairie de Craon  
**Sébastien CRÉTIN**, Mairie de Somloire  
**Jean-Michel MARCHAND**, Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine  
**Louis-Marie LUMINEAU**, Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine  
**Pierre BIGOT**, SIVU de la Vallée de la Dive

*Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :*

**Christian BARBIER**, Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire  
**Claude TALINEAU**, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
**Jean THARRAULT**, Association de Sauvegarde de l'Anjou  
**Michel BONNESSÉE**, Poitou-Charentes Nature  
**Michel GUIONNET**, Association des Irrigants des Deux-Sèvres  
**Marie-Christine CHAPALAN**, Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine  
**Louis PÉRRIN**, Syndicat de Valorisation et de Promotion des étangs de Poitou-Charentes – Vendée  
**Daniel BEAUMONT**, Comité Départemental de Canoë-Kayak de Maine-et-Loire

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

**Florence BARRE**, Agence de l'Eau Loire Bretagne  
**Géraldine LEMARCHANT**, DDT de la Vienne  
**Alain JACOBSONE**, DDT des Deux-Sèvres  
**Nicolas ALBAN**, DDT des Deux-Sèvres  
**Frédéric NADAL**, DDT des Deux-Sèvres  
**Côme DURAND**, DREAL Poitou-Charentes

▪ **Autres participants :**

**Gérard GIRET**, Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret  
**Thomas BARTHELEMY**, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret  
**Romain AZOULAY**, Communauté de Communes du Thouarsais  
**Arnaud JACQUET**, Bureau d'études GÉO-HYD  
**Alexis PACAUD**, Technicien SAGE Thouet  
**Pierre PÉAUD**, Animateur SAGE Thouet

▪ **Personne excusée avec mandat :**

**Patrice HOUTEKINS**, Mairie de Thouars

▪ **Personnes excusées :**

**Jocelyne MARTIN**, Conseil Départemental du Maine-et-Loire  
**Claude SERGENT**, Eaux de la Vienne SIVEER  
**Guillaume KOCH**, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais  
**Jean-Paul SOUTIF**, Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
**Paul PAULY-CALLOT**, UFC Que Choisir  
**Jean-Michel AMIOT**, Poitou-Charentes Nature  
**Philippe CHAUVEAU**, Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres  
**Marc ANDRÉ**, DDT du Maine-et-Loire  
**Guillaume MAILFERT**, DREAL Pays de la Loire  
**Nicolas TROUILLARD**, ONCFS du Maine-et-Loire  
**Jean-François LUQUET**, ONEMA

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter. Il annonce ensuite l'ordre du jour, à savoir :

1. **Validation du compte-rendu de la CLE du 29 septembre 2015**
2. **Validation du rapport d'activité 2015 de la CLE du SAGE Thouet**
3. **Point d'avancement du diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)**
4. **Méthodologies des cartographies des cours d'eau (DDT)**
5. **Mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet**
6. **Questions diverses**

## 1. Validation du compte-rendu de la CLE du 29 septembre 2015

M. CUBAUD propose de valider le compte-rendu de la CLE du 29 septembre 2015. Pour rappel, lors de cette séance, les membres du collège des collectivités ont élu leurs représentants au sein du Bureau de la CLE pour compléter les sièges vacants suite aux élections départementales. Le bureau d'études GÉO-HYD est venu présenter la méthodologie envisagée pour la réalisation de l'étude « complément de l'état initial et diagnostic du SAGE ». Les services de l'État des Deux-Sèvres ont ensuite présenté la méthodologie pour la réalisation de la cartographie des cours d'eau et ont proposé la création d'un groupe technique, issu de la CLE, pour suivre ce travail sur la partie Deux-Sévrienne du bassin du Thouet. Enfin, il a été évoqué l'organisation de la journée d'information pour les membres de la CLE et les partenaires du SAGE qui a eu lieu le 17 novembre 2015.

M. CUBAUD consulte les membres de la CLE pour validation de ce document ; **le compte-rendu est validé à l'unanimité par les membres présents ou représentés, sans modification.**

## 2. Validation du rapport d'activité 2015 de la CLE du SAGE Thouet

Le rapport d'activité de la CLE est un document demandé par le comité de bassin Loire-Bretagne pour avoir une vision annuelle des travaux et de l'avancement de l'élaboration du SAGE. Il est également transmis aux Préfets des Deux-Sèvres, de la Vienne, du Maine-et-Loire et du bassin Loire-Bretagne, ainsi qu'aux financeurs du SAGE, aux communes et aux collectivités du bassin.

Pierre PÉAUD rappelle que le projet du rapport d'activité de la CLE a été envoyé avant la séance aux membres de la CLE par mail pour avis. Il présente ensuite les grandes lignes du document à savoir : réunions de la CLE et du Bureau de la CLE, dossiers portés à la connaissance de la CLE, réunions suivies par la cellule d'animation du SAGE, études et outils de communication réalisés en 2015, budget et financements, perspectives 2016 ...

M. GIRET demande des précisions sur l'étude « plans d'eau » portée par le SAGE et si ce travail concerne l'intégralité des plans d'eau du bassin du Thouet.

Pierre PÉAUD répond que ce premier travail a consisté à faire une analyse bibliographique des impacts quantitatifs et qualitatifs potentiels des plans d'eau, que ce soit les impacts positifs ou négatifs. Puis d'identifier les différents types de plans d'eau que l'on peut rencontrer sur le bassin. Dans un second temps, l'étude a permis de centraliser toutes les bases de données « plans d'eau » existantes. Un travail sera nécessaire pour regrouper toutes ces bases de données et avoir ainsi une base unique à l'échelle du bassin du Thouet.

M. CUBAUD propose de valider le rapport d'activité de la CLE sous réserve de validation du compte administratif 2015 du SAGE qui sera soumis aux élus du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (structure pilote du coportage du SAGE) le 16 février 2016 ; **le rapport d'activité est validé à l'unanimité par les membres présents ou représentés.**

Le rapport d'activité de la CLE 2015 est téléchargeable dans la rubrique documentation du site internet du SAGE : <http://www.sagethouet.fr/documentation.html>

### 3. Point d'avancement du diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)

La séance de la CLE du 29 septembre 2015 a permis le lancement de l'étude « Complément de l'état initial et diagnostic du SAGE ». Lors de cette séance, Arnaud JACQUET, du bureau d'études GÉO-HYD, avait présenté la méthodologie envisagée pour ce travail. La séance de ce jour va permettre de faire un point d'avancement de l'étude.

Arnaud JACQUET rappelle le calendrier et les différentes phases de l'étude. Il indique que le complément de l'état initial portant sur l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif, non collectif et industriel a été réalisé. Ce complément a été transmis aux membres de la CLE et aux partenaires du SAGE pour avis, les différentes remarques émises ont été prises en compte.

Pierre PÉAUD ajoute que la cellule d'animation a intégré ce complément à l'état initial du SAGE. Une actualisation de l'état initial est également en cours pour prendre en compte le nouveau SDAGE Loire-Bretagne (2016-2021) et les nouvelles communes créées au 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'état initial actualisé sera téléchargeable sur le site internet du SAGE.

Arnaud JACQUET poursuit en indiquant que dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SAGE, les commissions thématiques se sont réunies les 27 et 28 janvier 2016 pour présenter les premiers éléments et échanger avec les membres des commissions. Il présente ensuite, aux membres de la CLE, la synthèse des échanges ayant eu lieu lors des commissions (cf. présentation).

Sur la thématique « Nitrates et Pesticides », M. NOÉ s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour associer la profession agricole.

Arnaud JACQUET répond que le SAGE pourra s'appuyer sur les contrats territoriaux et que dans le cadre de ces contrats, il est important d'associer tous les acteurs du territoire et donc le monde agricole.

M<sup>me</sup> BARRE ajoute que les nouveaux contrats « pollutions diffuses » qui sont en place sur les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) cherchent à s'ouvrir aux organisations agricoles qui peuvent accompagner les agriculteurs dans la mise en place de bonnes pratiques.

M. GUIONNET relève que cet accompagnement ne doit pas se limiter aux Bassins d'Alimentation de Captage (BAC) mais doit avoir lieu sur tout le territoire et qu'aujourd'hui les moyens existants permettent une agriculture écologiquement intensive.

M. CUBAUD conclut en indiquant que le SAGE doit se fixer des objectifs de reconquête de la qualité de l'eau. Il ajoute que l'état actuel des masses d'eau demande d'agir rapidement et qu'il est nécessaire dans un premier temps de se fixer des objectifs ambitieux et atteignables.

Arnaud JACQUET présente ensuite les échanges ayant eu lieu sur la thématique « Matières Organiques Oxydables et Phosphore » qui ont pour origine principale l'assainissement.

M. ANTOINE informe que la compétence assainissement qui est aujourd'hui optionnelle pour les communautés de communes et d'agglomération va prochainement devenir obligatoire.

La présentation se poursuit sur les thématiques « Toxiques » et « Ressources en eau ».

M. ALBAN indique que pour l'aspect quantité, il est important de prendre en compte les ouvrages et plans d'eau qui peuvent avoir un impact parfois plus important que l'irrigation sur certains secteurs.

En abordant les plans d'eau, M<sup>me</sup> CHAPALAN demande des précisions sur les modalités de la vidange du Cébron qui aura lieu courant 2016.

Pierre PÉAUD répond que les lâchers d'eau pour la vidange de la retenue du Cébron se feront progressivement pour permettre l'entretien de l'ouvrage courant septembre 2016. Puis une fois les travaux réalisés, la retenue se remplira grâce à la pluviométrie et qu'il n'est pas prévu de prélèvement dans le Thouet. Il ajoute qu'une interconnexion a été réalisée avec la retenue de la Touche Poupard pour sécuriser l'alimentation en eau potable.

Sur la thématique « Inondation », M. MARCHAND informe qu'un quartier de Saumur est classé en Zone de Dissipation d'Énergie (ZDE), il sera donc nécessaire de prendre en compte cette donnée dans la suite des travaux du SAGE.

Pour le volet « Continuité écologique », M<sup>me</sup> CHAPALAN relève le nombre important d'ouvrages recensés sur le bassin. Elle s'interroge sur les différents types d'ouvrages rencontrés et leurs localisations, ainsi que les aménagements envisagés, particulièrement sur les 53 ouvrages situés sur les cours d'eau en liste 1 et 2 (L. 214-17 du code de l'environnement).

Pierre PÉAUD répond que les membres des commissions thématiques ont mis en avant la nécessité de définir précisément les termes employés selon les différents types d'ouvrages. En effet, les 682 ouvrages recensés actuellement peuvent être des seuils, des clapets, des ponts, des barrages, etc. Pour le rétablissement de la continuité écologique au niveau de ces ouvrages, il indique qu'aucune généralité ne peut être faite et qu'il est nécessaire d'étudier chaque ouvrage au cas par cas.

M. BIGOT complète en indiquant que si certains Contrat Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) du bassin s'intéressent aux ouvrages, ce n'est pas le cas du CTMA actuel de la Dive mais que le futur contrat devrait probablement s'emparer de la question. La mise en place du SAGE sera importante pour permettre l'homogénéisation des CTMA sur le bassin du Thouet.

Arnaud JACQUET poursuit en présentant la synthèse des échanges sur les thématiques « Hydromorphologie des cours d'eau » et « plans d'eau ».

M. DELAVault relève le grand nombre de plans d'eau sur le bassin du Thouet et demande des précisions sur la connaissance actuelle et la taille des plans d'eau considérée.

Pierre PÉAUD indique que les bases de données des services de l'État permettent de recenser les plans d'eau de plus de 1 000 m<sup>2</sup>. L'étude portée par le SAGE a permis de compléter cette

connaissance en recueillant toutes les bases de données existantes et donc avoir des informations sur les plans d'eau de plus petites tailles (mares). Il ajoute que l'année 2016 devra permettre de poursuivre ce travail en commençant par le « nettoyage » de la base de données SAGE qui permettra de connaître le nombre exact de plans d'eau sur le bassin.

Arnaud JACQUET complète en indiquant que le SAGE devra prendre en compte cette thématique « plans d'eau » et qu'il sera probablement nécessaire de prioriser certains territoires.

Enfin, la synthèse des échanges sur les thématiques « zones humides », « têtes de bassin versant » et « espèces envahissantes » est présentée.

M. BIGOT indique que les zones humides peuvent être cultivées et qu'il est important de les prendre en compte.

M. BAUFUMÉ ajoute que les zones humides sont définies par des critères de végétation ou de pédologie et que les usages qui y sont faits peuvent être différents : peupleraies, prairies, cultures, ... .

M. THARRAULT confirme en précisant que les zones humides cultivées n'ont par contre pas les mêmes fonctionnalités que celles en prairies.

M. TALINEAU conclut en indiquant qu'une zone humide peut être une source pour un cours d'eau et que si ce cours d'eau est classé BCAE alors la réglementation demande la mise en place de bandes enherbées qui peuvent permettre de limiter que la zone humide soit cultivée.

Concernant les espèces exotiques envahissantes, M<sup>me</sup> PUAUT informe les membres de la CLE que le Xénope lisse s'est propagé sur le bassin de la Sèvre Nantaise. Elle ajoute qu'une nouvelle espèce, la Crassule de Helms (espèce végétale), a également été découverte sur ce bassin.

M. CRÉTIN demande si une surprime pour le piégeage du ragondin est possible sur le bassin du Thouet comme cela se fait sur certains territoires du Maine-et-Loire.

M. CUBAUD répond que cette surprime est versée soit par un syndicat de rivière, soit par une communauté de communes. Le SAGE n'a pas vocation à verser directement cette surprime. Par contre, il pourrait une fois en phase de mise en œuvre, inciter à ce que cette surprime soit mise en place.

Pierre PÉAUD complète en indiquant à M. CRÉTIN qu'il peut se rapprocher de la Communauté de Communes dont il dépend pour voir si cette surprime existe. Il ajoute qu'à sa connaissance, pour la commune de Somloire, aucun syndicat de rivière n'existe à l'heure actuelle.

Arnaud JACQUET conclut en rappelant les étapes suivantes de l'étude et en indiquant que les commissions thématiques du SAGE seront de nouveau réunies lors d'une séance collective pour travailler sur les enjeux et objectifs de gestion du SAGE.

#### 4. Méthodologies des cartographies des cours d'eau (DDT)

Un groupe technique, issu de la CLE, a été constitué pour suivre les travaux d'élaboration de la cartographie des cours d'eau sur la partie Deux-Sévrienne du bassin du Thouet. La première réunion de ce groupe de travail a eu lieu le 20 novembre 2015.

M. ALBAN rappelle que les principes de la démarche et la méthodologie envisagée sont décrits dans les fiches transmises aux membres de la CLE par mail avant la séance (fiches jointes au compte rendu). Il présente ensuite les échanges et conclusions du groupe technique.

M. BARBIER indique que certains fossés sont représentés sur les cartes IGN par un trait bleu continu, or ce ne sont pas des cours d'eau, il interroge donc les services de l'État pour savoir comment faire remonter ces observations.

M. ALBAN répond que les informations peuvent être remontées au groupe technique qui pourra les prendre en compte. Les services de l'État effectueront des vérifications terrain lorsque le groupe technique le jugera nécessaire.

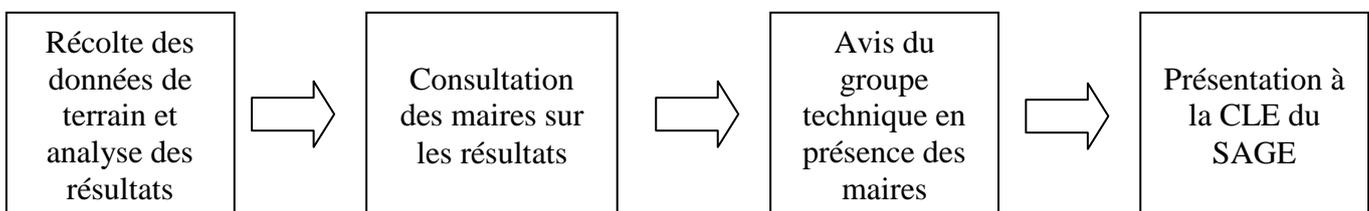
M. GIRET demande pourquoi cet inventaire cours d'eau n'a pas été fait lors des inventaires zones humides de certaines communes.

Pierre PÉAUD indique que l'instruction ministérielle date de juin 2015 et que certains inventaires étaient déjà réalisés. De plus, lors de ces inventaires zones humides, le réseau hydrographique est également inventorié mais sans distinction entre cours d'eau et fossés. Enfin, il rappelle que l'inventaire des cours d'eau est de la responsabilité des services de l'État qui ont souhaité s'appuyer sur la CLE comme partenaire technique pour une concertation optimale.

M. PERRIN insiste sur l'importance de vérifier les critères sur le terrain quand un doute persiste.

M. ALBAN répond qu'il est prévu des expertises terrain dès que nécessaire et que par conséquent l'élaboration de la carte complète pourra prendre plusieurs années.

Suite à ces remarques, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE de valider la méthodologie d'atteinte de la carte complète en Deux-Sèvres à savoir :



**La méthodologie est validée à l'unanimité par les membres présents ou représentés.**

M. ALBAN poursuit en indiquant que les données connues sur les écoulements ont été rassemblées en une carte interactive. Ces données sont la BD Topo, les BCAE (Bonnes Conditions Agro-Environnementales) et l'inventaire « zéro » de la DDT. Ces éléments vont permettre la

construction d'une carte progressive, qui au fur et à mesure de l'acquisition de données, sera complétée pour aboutir à terme à la carte complète des cours d'eau 79.

M<sup>me</sup> CHAPALAN demande si les données historiques, comme le cadastre Napoléonien, ont été prises en compte.

M. ALBAN confirme que ces données sont intégrées à l'inventaire « zéro » de la DDT.

M. DELAVault s'interroge sur le délai d'élaboration de la carte complète et sur l'application de la réglementation d'ici là.

M. ALBAN répond que les services de l'État continueront les contrôles au cas par cas en fonction des projets des propriétaires, comme ils le font actuellement. Il précise que pour les Deux-Sèvres la cartographie, en cours d'élaboration, n'aura pas vocation à remplacer la carte BCAE qui dépend du ministère de l'Agriculture et est définie par arrêté ministériel.

L'avis de la CLE est ensuite demandé pour valider les niveaux des écoulements pouvant d'ores et déjà être considérés comme cours d'eau. Pour rappel les différents niveaux sont :

Écoulements	BD-Topo	BCAE	Inventaire « zéro » DDT 79	Linéaires sur le bassin du Thouet
Niveau 1	OUI	OUI	OUI	990 Km
Niveau 2	NON	OUI	OUI	40 Km
Niveau 3	OUI	NON	OUI, expertise terrain complète	291 Km
Niveau 4	OUI	NON	OUI, expertise terrain partielle	30 Km
Niveau 5	OUI	NON	OUI, sans expertise terrain	292 Km
Niveau 6	OUI	NON	NON	583 Km

M. CUBAUD rappelle que le groupe technique a validé le principe de considérer les écoulements de Niveau 1 et 3 comme cours d'eau et d'expertiser les autres niveaux qui ne peuvent être pour l'instant considérés comme cours d'eau. Il propose aux membres de la CLE de valider ce principe ; **les membres de la CLE, présents ou représentés, valident à l'unanimité le principe de considérer dans la carte progressive les niveaux 1 et 3 comme cours d'eau.**

Pierre PÉAUD indique que cette cartographie est également en cours en Maine-et-Loire et Vienne. Pour le Maine-et-Loire, Madame la Préfète a présenté une carte « finalisée » suite aux retours terrain réalisés par les services de l'État. Il est encore possible de faire remonter rapidement des remarques sur cette carte aux services de la DDT 49. À noter, que contrairement au département des Deux-Sèvres, cette nouvelle cartographie sera également prise en compte pour les BCAE. En Vienne, la méthodologie est semblable à celle des Deux-Sèvres, des groupes techniques vont être créés par sous-bassins. La cellule d'animation du SAGE sera associée au groupe technique « Dive du Nord ».

## 5. Mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet

M. JACOBSONNE présente le contexte de la future compétence GEMAPI (GESTion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) aux membres de la CLE (cf. présentation).

M. CUBAUD informe ensuite la CLE des sollicitations de plusieurs collectivités, pour le portage d'une étude, par le SAGE, sur les modalités de mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet.

M. BIGOT indique que le SIVU de la Vallée de la Dive, dont il est Président, a sollicité le SAGE pour cette étude et insiste sur l'importance d'une réflexion à l'échelle de bassin hydrographique cohérent et donc de s'assurer que les réflexions sont les mêmes entre les différents départements du bassin du Thouet (Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale 79, 49 et 86).

M. ANTOINE informe qu'en Maine-et-Loire, la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement a également sollicité le SAGE.

M. JACOBSONNE confirme la volonté des Préfets d'avoir une cohérence entre les différents départements.

M<sup>me</sup> PUAUT demande des précisions sur le calendrier possible de cette étude.

M. CUBAUD répond que si les membres de la CLE valident le portage de l'étude par le SAGE, elle pourrait être lancée courant 2016 avec comme première étape, l'organisation d'une réunion d'information à destination des syndicats de rivière et des intercommunalités du bassin pour définir les modalités de l'étude.

Pierre PÉAUD rappelle que le SAGE porte actuellement l'étude « diagnostic » et que les structures coporteuses ont défini une enveloppe financière annuelle maximale pour la réalisation des études. Il sera donc nécessaire de respecter les capacités financières des structures porteuses, ce qui sous-entend de repousser les prochaines études d'élaboration du SAGE.

M. CLAIRAND s'interroge sur le coût de cette étude.

M. CUBAUD confirme que cette étude entrerait dans l'enveloppe « étude » du SAGE et insiste sur l'importance d'une réunion avec l'ensemble des collectivités du bassin, pour permettre de recueillir un maximum d'informations en amont et ainsi minimiser les coûts.

M. BIGOT et M. CLAIRAND indiquent que cette nouvelle compétence peut permettre la mise en place d'une taxe et demande si les services de l'État valident le principe du portage d'une étude par le SAGE.

M. CUBAUD confirme la possibilité de création d'une nouvelle taxe mais ajoute qu'elle ne sera pas obligatoire. Il indique que l'étude permettrait d'aborder les différents volets de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI : juridique, financier, ressources humaines, gouvernance, ....

M. JACOBSONNE ajoute que les services de l'État valident le principe du portage de l'étude par le SAGE à l'échelle du bassin du Thouet, qui est l'échelle cohérente, pour une telle étude.

M. CUBAUD propose donc aux membres de la CLE de valider le principe de portage d'une étude sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI par le SAGE, ainsi que l'organisation d'une réunion avec l'ensemble des collectivités du bassin pour présenter les modalités de l'étude et recueillir les premiers éléments ; **les membres de la CLE, présents ou représentés, valident à l'unanimité le portage de l'étude par le SAGE et l'organisation de la réunion avec les collectivités.**

M. ALBAN insiste sur l'importance de lancer cette étude rapidement.

Pierre PÉAUD répond que la réunion avec les collectivités sera programmée très prochainement et qu'il se rapprochera des services de l'État pour son organisation. Il ajoute que l'étude sera lancée courant 2016 mais qu'elle sera dépendante des moyens financiers et techniques du SAGE.

Enfin M<sup>me</sup> PUAUT insiste sur l'importance de la concertation au vu du nombre d'acteurs concernés par cette future compétence GEMAPI.

## **6. Questions diverses**

Pierre PÉAUD informe les membres de la CLE que suite aux élections régionales, de nouveaux conseillers siégeront à la CLE et qu'il sera nécessaire de compléter les sièges vacants au sein du Bureau de la CLE lors d'une prochaine séance plénière.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la CLE et lève la séance.



## Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



*CLE - 04/02/2016*



## Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 29 septembre 2015
2. Validation du rapport d'activité 2015
3. Point d'avancement sur le diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)
4. Méthodologies des cartographies des cours d'eau (DDT)
5. Mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet
6. Questions diverses



## Ordre du jour

1. **Validation du compte rendu de la CLE du 29 septembre 2015**
2. Validation du rapport d'activité 2015
3. Point d'avancement sur le diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)
4. Méthodologies des cartographies des cours d'eau (DDT)
5. Mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet
6. Questions diverses



## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 29 septembre 2015
2. **Validation du rapport d'activité 2015**
3. Point d'avancement sur le diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)
4. Méthodologies des cartographies des cours d'eau (DDT)
5. Mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet
6. Questions diverses

## Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE 2015

- **Projet du rapport d'activité de la CLE envoyé aux membres de la CLE par mail le 21/01/2016**
- **Document demandé par le comité de bassin afin d'avoir une vision annuelle concernant l'état d'avancement des travaux de la CLE**
- **Également envoyé aux Préfets 79, 49, 86, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, aux collectivités du bassin et aux financeurs (AELB, Départements, Régions)**
- **Téléchargeable sur le site internet du SAGE**

## Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE 2015

- **Trame définie par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :**
  - **Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte**
  - **Présentation des activités de la CLE et du Bureau de la CLE**
  - **Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation**
  - **Actions de communication 2015**
  - **Budget et financement de l'année 2015**
  - **Analyse – Bilan – Perspectives**
  - **Annexes**

## **Animation 2015**

### ■ Activités de la CLE et du bureau de la CLE

- **Bureau de la CLE du 12 janvier 2015 :**
  - ✓ Lancement de l'étude sur la connaissance des plans d'eau et leurs impacts
- **Bureau de la CLE du 10 mars 2015 :**
  - ✓ Présentation des résultats de l'étude « Plans d'eau »
  - ✓ Présentation du projet de SDAGE 2016 - 2021
  - ✓ Préparation des commissions thématiques du SAGE de mars 2015
- **CLE du 15 avril 2015 :**
  - ✓ Validation du rapport d'activité 2014
  - ✓ Restitution des résultats de l'étude « Plans d'eau »
  - ✓ Validation de l'état initial du SAGE
  - ✓ Consultation du projet de SDAGE 2016 - 2021
  - ✓ Présentation des opérations de communication 2015
- **Bureau de la CLE du 10 juin 2015 :**
  - ✓ Projet de CCTP pour le complément de l'état initial et le diagnostic du SAGE
  - ✓ Suite à donner à l'étude « Plans d'eau »
  - ✓ Point sur le renouvellement partiel de la CLE
  - ✓ Enquête publique « Usine de gazéification en Thouarsais »
  - ✓ Avis sur le projet de PLU de Cersay (79)

## **Animation 2015**

### ■ Activités de la CLE et du bureau de la CLE

- **Bureau de la CLE du 12 août 2015 :**
  - ✓ Cartographie des cours d'eau
  - ✓ Point sur les réponses à la consultation des entreprises pour l'étude « Complément état initial + diagnostic SAGE »
  - ✓ Organisation d'une journée « membres CLE »
  - ✓ Avis sur le dossier de révision de l'autorisation des installations du Cébron
- **CLE du 29 septembre 2015 :**
  - ✓ Élections Bureau de la CLE
  - ✓ Lancement de l'étude « Complément de l'état initial + diagnostic du SAGE »
  - ✓ Méthodologie cartographie des cours d'eau 79
  - ✓ Organisation d'une journée « membres CLE »
- **Bureau de la CLE du 5 novembre 2015 :**
  - ✓ Présentation des premiers éléments « Complément état initial »
  - ✓ Présentation de l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton et de la demande d'AUP
  - ✓ Résultats d'inventaires zones humides
  - ✓ Courriers de sollicitation pour une étude « GEMAPI »

## Dossiers portés à connaissance de la CLE

- **1<sup>er</sup> juin 2015** : « **Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cersay (79)** » transmis par la communauté de communes du Thouarsais.
- **22 juillet 2015** : « **Dossier de demande de révision de l'autorisation des installations du Cébron** » transmis par la SPL du Cébron.
- **21 septembre 2015** : « **Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de prélèvement en eaux d'irrigation de la Chambre régionale d'Agriculture Poitou-Charentes, en tant qu'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) des eaux d'irrigation sur le bassin Thouet-Thouaret-Argenton** » transmis par la DDT 79.
- **9 novembre 2015** : « **Vidange du Cébron pour revue de sureté** » transmis par la DDT 79.
- **17 décembre 2015** : « **Restauration écologique du Ton et de la Madoire : étangs de Terves, de la Chaize et de Noirlieu** » transmis par la DDT 79.

Dossiers transmis par mail aux membres de la CLE et listés sur le site internet du SAGE

## Avis sur les projets de contrats territoriaux

- Au cours de l'année 2015, la CLE n'a pas été sollicitée pour émettre un avis sur un projet de contrat territorial

## Animation 2015

- **Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation**
  - **Rédaction de l'état initial du SAGE (commissions SAGE de mars 2015) et validation lors de la CLE du 15 avril 2015**
  - **Lancement de l'étude « Complément de l'état initial et diagnostic du SAGE »**
    - Lancement de l'étude lors de la CLE du 29 septembre 2015
    - Réalisation du complément de l'état initial : volet assainissement et alimentation en eau potable (rapport téléchargeable sur le site internet du SAGE)
    - Réalisation du diagnostic du SAGE en cours
  - **Réalisation de l'étude « Assistance à maîtrise d'ouvrage visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et leurs impacts sur le bassin du Thouet »**
  - **Inventaires de zones humides**
    - 2 à 3 réunions par commune / Groupement de 17 communes en cours (Pays de Gâtine)
  - **Suivi de l'élaboration du Schéma Départemental de la Vienne**
  - **Suivi de la cartographie des cours d'eau (79, 86, 49)**
  - **Suivi des subventions accordées pour l'élaboration du SAGE**
  - **Nombreuses réunions suivies par le cellule d'animation : Contrats territoriaux (CTMA, Re Sources), SCOT, OUGC, ORENVA, ...**

2. Rapport d'activité 2015

## Communication 2015



**- Lettre du SAGE Thouet**  
Distribuée aux collectivités du bassin (juin et décembre)



**- Mission photos**  
Nouveaux supports visuels pour les futurs documents de communication du SAGE



**- Journée « membres CLE » (17/11/2015 à Boismé)**  
Thématique : « Hydromorphologie des cours d'eau »  
Matinée en salle, puis visite terrain



**- Site Internet du SAGE**  
Actualisation régulière du site internet :  
[www.sagethouet.fr](http://www.sagethouet.fr)

2. Rapport d'activité 2015

## Budget et financement 2015

**SAGE cofinancé par :**

- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Les Départements 79 et 86
- Les Régions Poitou-Charentes et Pays de la Loire
- Des contributions solidaires auprès des Communautés de Communes et d'Agglomération

Les dépenses 2015 s'élèvent à **107 769,21 €**  
Compte administratif 2015 du SMVT annexé au rapport d'activité (comité syndical le 16 février 2016)

Les dépenses principales étant :

- Animation = 65 373,33 € (salaires cellule d'animation)
- Communication = 4 225,44 € (lettres d'information, mission photos)
- Étude = 23 566,08 € (étude « plans d'eau », acompte étude « complément de l'état initial + diagnostic du SAGE)

## Analyse - bilan - perspectives

L'année 2015 a permis la poursuite de l'élaboration du SAGE : état initial validé, lancement du diagnostic du SAGE et du complément de l'état initial, réalisation de l'étude « plans d'eau », communication, suivi des différents dossiers, ...

 **L'élaboration du SAGE Thouet suit son cours**

### Perspectives 2016 :

- Validation du diagnostic du SAGE et du complément de l'état initial
- Poursuite de l'élaboration du SAGE
- Suite à donner à l'étude « plans d'eau »
- Étude sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI ??
- Poursuite de la communication

## Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 29 septembre 2015
2. Validation du rapport d'activité 2015
3. **Point d'avancement sur le diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)**
4. Méthodologies des cartographies des cours d'eau (DDT)
5. Mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet
6. Questions diverses








## Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouët



**Point d'avancement de l'étude**  
« Complément de l'état initial et diagnostic du SAGE »

Commission Locale de l'Eau du 4 février 2016





## Calendrier de l'étude

SAGE du bassin du Thouët	Oct 15	Nov 15	Déc 15	Janv 16	Fev 16	Mars 16	Avr 16	Mai 16	Juin 16
Complément à l'état initial									
Diagnostic global									
Cellule d'animation	1								
Bureau	2	3			5			7	
Commissions thématiques				4	6				
CLE									8

**Compléments à l'état initial**

Livraison du complément en novembre 2015 ;  
Intégré dans la version finale en janvier 2016 ;

**Diagnostic global**

Débuté en décembre 2015 ;  
Méthode « Pressions – Impacts » ;  
Organisation des commissions thématiques les 27 & 28 janvier 2016 ;

SAGE Thouët – CLE du 04/02/2016





## Complément de l'état initial

### Alimentation en Eau Potable :

Organisation, performance des réseaux, qualité des eaux distribuées, besoin futur et sécurité de l'approvisionnement, prix de l'eau ;

### Assainissement collectif :

Organisation, description & fonctionnement du parc de STEP (stations + réseaux), estimation des rejets au milieu par bassin ;

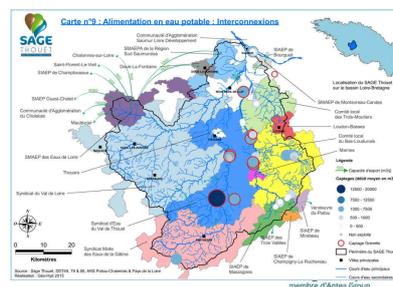
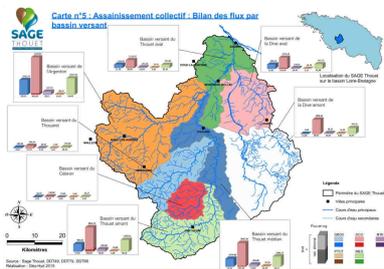
### Assainissement non collectif :

Organisation, état des installations, estimation des rejets au milieu par bassin ;

### Assainissement industriel :

Description du parc industriel, estimation des rejets au milieu par bassin ;

**Intégration des demandes de modifications des partenaires (intégrées en janvier 2016)**



## Synthèse des échanges lors des commissions thématiques

- 27/01 (matin) : Gestion qualitative des ressources en eau
- 27/01 (après-midi) : Gestion quantitative des ressources en eau
- 28/01 (matin) : Gestion des milieux aquatiques





## Nitrates & Pesticides

### Constats

Une qualité d'eau relativement dégradée (bassin de la Dive pour les nitrates) ;  
Des programmes en cours, des réglementations à venir (PAR, captages prioritaires, loi Labbé, ...) ;  
Quelques données à actualiser mais qui ne changent pas les constats (FREDON, ...) ;

### Echanges

Une urgence à agir, notamment vis-à-vis des eaux superficielles (malgré échéances 2027) ;  
Pas de divergence significative entre les acteurs (situation connue et vision partagée) ;  
Priorisation de l'action vers les AAC et le bassin de la Dive (?) ;  
Echanges sur raisonnement de la fertilisation et/ou évolution des systèmes de production ;

### Points de vigilance

Quelle plus value par le SAGE ? (territoire ? aller au-delà des réglementations existantes ?) ;  
Efficacité des programmes « Qualité » en associant la profession agricole (adhésion) ;



SAGE Thouet – CLE du 04/02/2016



## Matières Organiques et Oxydables et Phosphore

### Constats

Parc de stations vieillissant mais une mise aux normes qui progresse (ERU) ;  
Nouvelle réglementation depuis le 1er janvier 2016 (diagnostic et programme de travaux) ;  
Disparités entre les stations de plus de 2000 Eqh et celles de moins de 1000 Eqh ;  
Flux de pollution plus importants sur l'Argenton et le Thouet médian ;

### Echanges

Interrogation sur la connaissance des collectivités de leur patrimoine ;  
Discussion sur le choix des filières à privilégier : collectif ou autonome (implication financière) ;  
Enjeu assainissement sur les réseaux d'assainissement (infrastructure & fonctionnement) ;  
Articulation avec le volet milieux aquatiques (capacité épuratoire des cours d'eau) ;  
Discussion sur le transfert phosphore en lien avec le risque érosif (bassin de la retenue du Cébron) ;

### Points de vigilance

Coûts pour les collectivités compétentes ou leurs groupements (investissement / fonctionnement) ;  
Structuration de la nouvelles compétences assainissement pour les EPCI-fp (2020) ;  
Quelle plus value par le SAGE (accompagnement des collectivités / protection de milieux sensibles) ?



SAGE Thouet – CLE du 04/02/2016


Toxiques

---

**Constats**

Bassin versant peu industrialisé ;  
 Pas de données d'état chimique (molécules ubiquistes / méthode analytique non performante) ;  
 2 masses d'eau en risque micropolluants : Losse et le Ton ;  
 Aucune donnée substances émergentes (suivi dans le cadre de programmes nationaux) ;

**Echanges**

Difficultés à identifier collectivement l'origine du risque ;  
 Terrain militaire de Borcq sur Airvault ? (stockage de munition) ;

**Points de vigilance**

Substances émergentes (préoccupation des acteurs même si pas comptabilisé dans le calcul de bon état) ;



SAGE Thouet – CLE du 04/02/2016


Ressources

---

**Constats**

Ressources en eau limitées (conditions naturelles) & nombreux assècs ;  
 Risque hydrologique sur 32/33 masses d'eau du SAGE ;  
 Franchissement quasi systématique des seuils de coupure sur l'Argenton et le Thouaret ;  
 Classement ZRE : bassin du Thouet / Aquifère du Cénomaniens ;  
 Volumes prélevables définis / Constitution OUGC / Dossier d'autorisation en cours ;  
 Solutions recherchées par les OUGC ;  
 Etude portée par la coopérative de l'eau des Deux-Sèvres (retenues de substitution) ;

**Echanges**

Nécessité de mieux répartir les volumes prélevés (cours d'eau/retenues - été/printemps/hivers) ;  
 Pas d'information concernant le respect des débit réservés sur le SAGE ;  
 Pas d'information concernant l'impact du changement climatique (hydrologie, remplissage du Cébron) ;

**Points de vigilance**

Quelle plus value par le SAGE ? (connaissances ? accompagnement des professionnels ?) ;  
 Elaborer un programme d'économies d'eau (compatibilité SDAGE) ;



SAGE Thouet – CLE du 04/02/2016



## Risque d'inondation

---

**Constats**

Risque d'inondation sur la Vallée du Thouet (PPRI du Thouet) ;  
Aucun TRI au titre de la Directive inondation ;

**Echanges**

Perception d'un enjeu modéré sur le territoire (échanges limités) ;

**Points de vigilance**

Quelle plus value par le SAGE ?  
Identification et protection des zones d'expansion de crues (ZEC) à travers les documents d'urbanisme ;  
Intégrer l'identification des ZEC dans les CTMA ;  
Volet culture du risque (compatibilité SDAGE / PGRI) ;  
Prévention des inondations intégrée à la compétence GEMAPI ;



SAGE Thouet – CLE du 04/02/2016



## Continuité écologique

---

**Constats**

682 ouvrages recensés (certains cours d'eau n'ont pas fait l'objet d'inventaire - ROE V6) ;  
Obligation de rétablissement de la continuité écologique sur les cours d'eau liste 2 (Argenton, Thouet, Dive) avec ou sans le SAGE ;  
53 ouvrages concernés liste 1 et 2 ;

**Echanges**

Attention à la terminologie (ouvrages, buses, radiers, ...) pour l'affichage des interventions ;  
Attention à la notion d'usage ;  
Appréhender les interventions dans leur globalité (continuité, morphologie) ;  
Nombreuses difficultés d'interventions ;  
CTMA de la Dive sans programme d'actions « Continuité écologique » ;  
Pas de retour significatif sur les opérations réalisées (ressenti, paysages, sociologie, ...) ;

**Points de vigilance**

Rappeler que les interventions se font au cas par cas dans la concertation en étudiant tous les impacts ;  
Taux d'étagement (compatibilité SDAGE) / se fixer des objectifs réalistes ;  
Intégrée à la compétence GEMAPI ;



SAGE Thouet – CLE du 04/02/2016



## Hydromorphologie des cours d'eau

### Constats

Altération de la morphologie des cours d'eau sur l'ensemble des masses d'eau du SAGE ;  
 22 sur 33 masses d'eau concernées par un risque morphologique ;  
 4 CTMA sur le territoire (Thouet, Argenton, Thouaret, Dive) ;  
 Homogénéité des interventions des CTMA ;  
 Approche linéaire des CTMA : rivières principales ;  
 Certaines thématiques absentes / orphelines : zones humides, étangs, ...

### Echanges

Déficit général de connaissance sur les milieux aquatiques ;  
 Transversalité avec la thématique « Qualité des eaux » (Assainissement / Cébron) ;  
 Lien entre morphologie des cours d'eau et présence d'espèces envahissantes (coûts collectivités) ;

### Points de vigilance

Rappeler que les interventions se font au cas par cas dans la concertation en étudiant tous les impacts ;  
 Intégrée à la compétence GEMAPI ;



SAGE Thouet – CLE du 04/02/2016



## Plans d'eau

### Constats

Concentration importante de plans d'eau sur la partie ouest du SAGE (socle) ;  
 Déficit de connaissance concernant les plans d'eau et leurs impacts  
 Etude SAGE en cours (connaissance plans d'eau) ;  
 Usages : irrigation, pisciculture & loisirs ;  
 Règlementation forte à travers le SDAGE (classement ZRE) ;

### Echanges

Attention à la terminologie (ouvrages, buses, radiers, ...) pour l'affichage des interventions ;  
 Attention à la notion d'usage ;  
 Prescriptions techniques lors de nouvelles autorisations / régularisation ;  
 Rappeler la nécessaire implication services de l'état dans les mises en conformité (contrôles) ;

### Points de vigilance

Quelle plus value par le SAGE ?  
 Quels types de plans d'eau ? Quels territoires prioritaires d'intervention ?  
 Intégrée à la compétence GEMAPI ;



SAGE Thouet – CLE du 04/02/2016



## Zones humides

### Constats

36 inventaires validés et 17 cours de réalisation par les collectivités (encadrés par le SAGE) ;  
Différentes fonctions : biologique, hydrologique, socio économique, ...  
Identification sur la base des critères de définition de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 ;

### Echanges

Perception d'une productivité moindre sur les Zones humides ;  
Nécessaire compensation financière (élevage extensif) ;  
Nécessité de convaincre l'exploitant et le propriétaire si fermage ;  
Nécessité de faire converger financièrement, techniquement, ... les actions entre le SAGE et les CTMA ;

### Points de vigilance

Nécessité de disposer d'une pré localisation des ZH dans le SAGE (compatibilité SDAGE) ;  
Existence de pré localisations en Pays de la Loire et en Poitou Charentes ;  
Intégrée à la compétence GEMAPI ;



SAGE Thouet – CLE du 04/02/2016



## Têtes de bassin versant

### Constats

Non identifié à ce stade ;  
Critères de définition figurant dans le SDAGE ;  
Peut être intégrateur de différentes fonctions (hydrologique, biodiversité, impacts, ...)

### Echanges

Discussion générale sur les enjeux que peut recouvrir la notion de têtes de bassin pour le Thouet ;  
Discussion sur le lien entre les têtes de bassin et la cartographie des cours d'eau ;

### Points de vigilance

Référentiel à construire (compatibilité SDAGE) ;



SAGE Thouet – CLE du 04/02/2016



## *Espèces envahissantes*

---

### *Constats*

Identification de plusieurs espèces exotiques envahissantes sur le Thouet :  
Elodées, Jussie, écrevisse américaine, ragondin, poisson-chat, ...

### *Echanges*

Colonisation des milieux aquatiques par le Xénope ;  
Programme communautaire LIFE Amphibien 2016 (suivi xénope) ;  
Mise à jour des PDPG des Fédérations Départementales de Pêche (2015 – 2016) ;

### *Points de vigilance*

Intégrer le suivi et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les CTMA ;



géo-hyd  
membre d'Antea Group

SAGE Thouet – CLE du 04/02/2016



## *La suite de l'étude ...*

---

### *Le dossier ...*

Livraison du dossier de diagnostic en Avril 2016 ;  
Validation par la CLE en Juin 2016 ;

### *La concertation ...*

Organisation d'une réunion avec l'ensemble des commissions thématiques en mars/avril 2016 pour travailler sur la formulation des enjeux et des objectifs de gestion ;

- Identifier collectivement les objectifs de gestion ;
- Discuter des formulations de ces objectifs ;
- Hiérarchiser les objectifs entre eux de manière simplifier ;
- Discuter des valeurs d'objectifs (mg/l de NO3, ...) ;
- Pré identifier les référentiels pour leur application (zones humides, plans d'eau, ...) ;



géo-hyd  
membre d'Antea Group

SAGE Thouet – CLE du 04/02/2016



*Merci de votre attention*



SAGE Thouet – CLE du 04/02/2016

## Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 29 septembre 2015
2. Validation du rapport d'activité 2015
3. Point d'avancement sur le diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)
4. **Méthodologies des cartographies des cours d'eau (DDT)**
5. Mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet
6. Questions diverses



# 1<sup>er</sup> retour à la CLE février 2016

---

## Inventaire des cours d'eau



### *Inventaire des cours d'eau*

#### Rappel :

- Présentation de la démarche proposée par le Préfet des Deux-Sèvres lors de la CLE de septembre 2015
- Constitution d'un groupe technique dédié issu de la CLE

=> rappel de la démarche : voir la fiche n°1 - ICE



## ***Inventaire des cours d'eau***

**Première réunion du groupe technique du 17 novembre 2015 :**

- Partager les éléments techniques de base sur les cours d'eau
- Arrêter les éléments constitutifs de la carte progressive en 79
- Définir la méthodologie pour atteindre la carte complète en 79

=> premières conclusions à valider par la CLE



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

3

## ***Inventaire des cours d'eau***

**Qu'est-ce que la carte  
progressive ?**



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

4

## Inventaire des cours d'eau

### La Carte progressive

Les services de l'État en Deux-Sèvres se sont engagés à publier au premier trimestre 2016 une carte de travail sur l'inventaire des cours d'eau.

Cette carte qui doit permettre d'illustrer l'état d'avancement de l'inventaire des cours d'eau est appelée carte progressive.



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

5

## Inventaire des cours d'eau

### La Carte progressive

La carte progressive présente deux niveaux de linéaires :



En bleu : cours d'eau  
=> les écoulements d'ores et déjà identifiés comme des cours d'eau



En gris : écoulements à expertiser  
=> les écoulements connus mais dont la caractérisation n'est pas faite et nécessiteront une expertise



En « blanc » : absence de cours d'eau  
=> les écoulements non répertoriés sur la carte sont reconnus comme n'étant pas a priori des cours d'eau et donc non susceptibles d'expertise



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

6

# Qu'est-ce que la carte complète ?



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

7

## Inventaire des cours d'eau

### La carte complète

À plus long terme, la démarche doit aboutir à la validation d'une carte complète, à savoir une carte à un seul niveau :



En bleu : cours d'eau  
=> les écoulements identifiés comme des cours d'eau



En « blanc » : absence de cours d'eau  
=> les écoulements non répertoriés sur la carte sont reconnus comme n'étant pas des cours d'eau



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

8

## ***Inventaire des cours d'eau***

### **L'atteinte de la carte complète**

Le passage de la carte progressive à la carte complète est basé sur une démarche de moyen/long terme.

Il s'agit d'expertiser l'ensemble des linéaires « gris » de la carte progressive pour déterminer leur caractère de cours d'eau ou non. Les linéaires « gris » passent donc progressivement en « bleu » ou en « blanc ».

Ce passage s'effectue selon une méthodologie concertée.



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

9

## ***Inventaire des cours d'eau***

# **La méthodologie d'atteinte de la carte complète en 79**



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

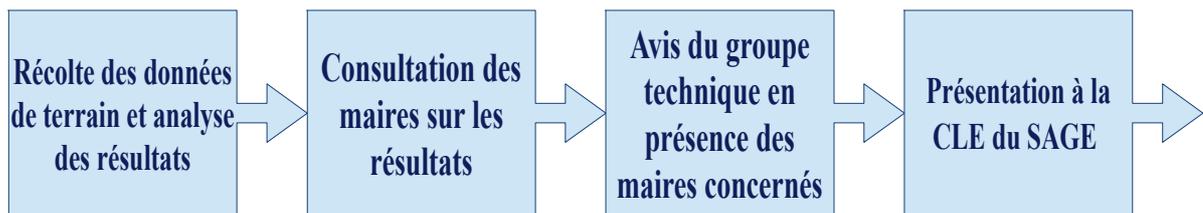
Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

10

## Inventaire des cours d'eau

### Méthodologie d'atteinte de la carte complète en 79

=> proposition de méthodologie d'atteinte de la carte complète :  
voir la fiche n°2 - ICE



## Inventaire des cours d'eau

### Méthodologie d'atteinte de la carte complète en 79

Le groupe technique du 17/11/15 a validé la méthodologie proposée

=> avis de la CLE

# **Les éléments de la carte progressive**



## ***Inventaire des cours d'eau***

### **La Carte progressive**

L'ensemble des données connues sur les écoulements a été rassemblé en une cartographie interactive :

<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/567/COUR>

Ces éléments doivent permettre de construire la carte progressive que validera le Préfet des Deux-Sèvres ( = 2326 km sur le Thouet).

=> notice de lecture des éléments cartographiques :  
voir la fiche n°3 - ICE



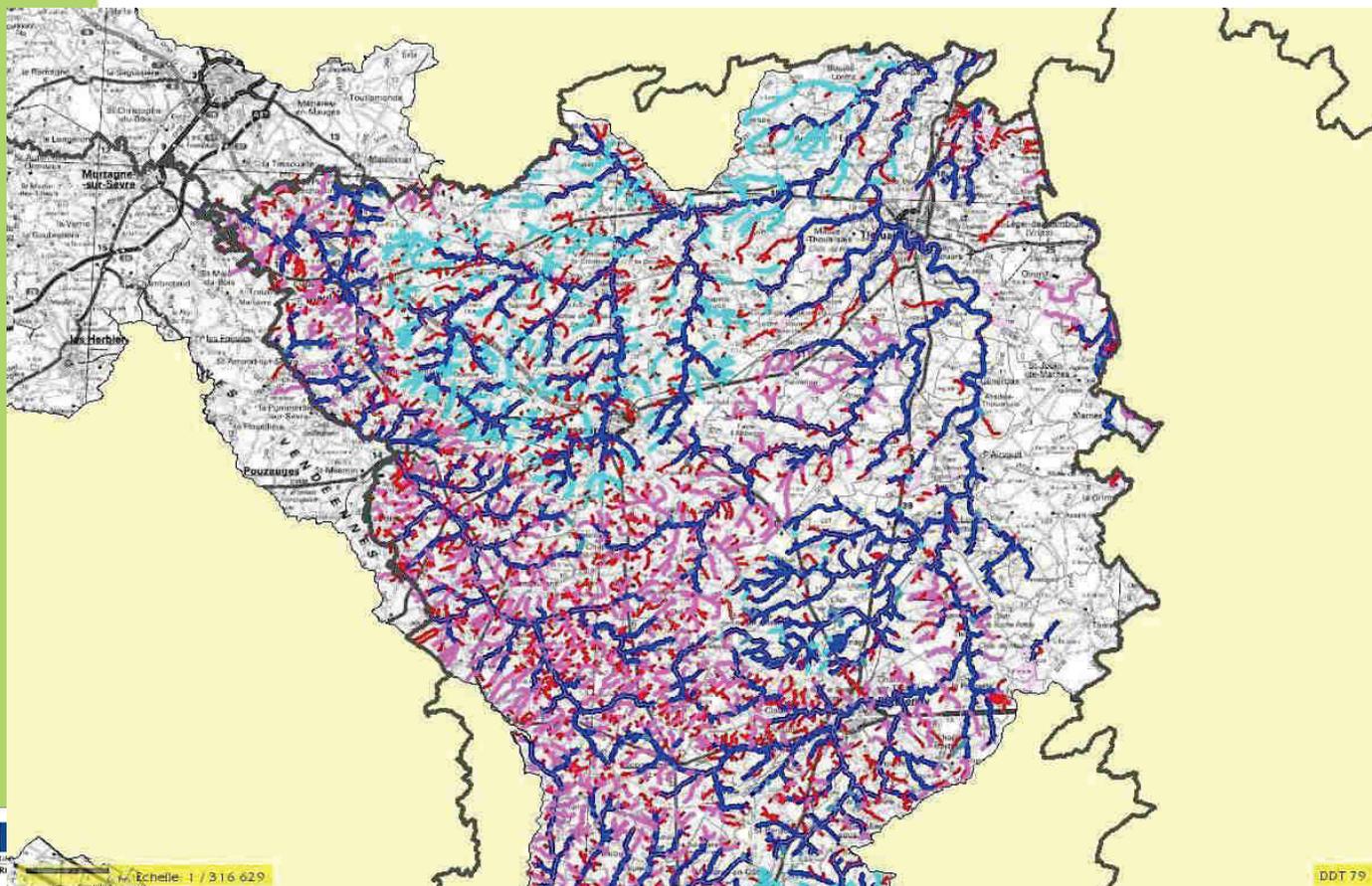
# Inventaire des cours d'eau

écoulements	BD-Topo	BCAE	Inventaire-zéro DDT 79	Linéaires sur le Bassin du Thouet
Niveau 1	oui	oui	oui	990 km
Niveau 2	<i>non</i>	oui	oui	40 km
Niveau 3	oui	<i>non</i>	Oui, expertise terrain complète	291 km
Niveau 4	oui	<i>non</i>	Oui, expertise terrain partielle	30 km
Niveau 5	oui	<i>non</i>	Oui, sans expertise terrain	292 km
Niveau 6	oui	<i>non</i>	<i>non</i>	583 km



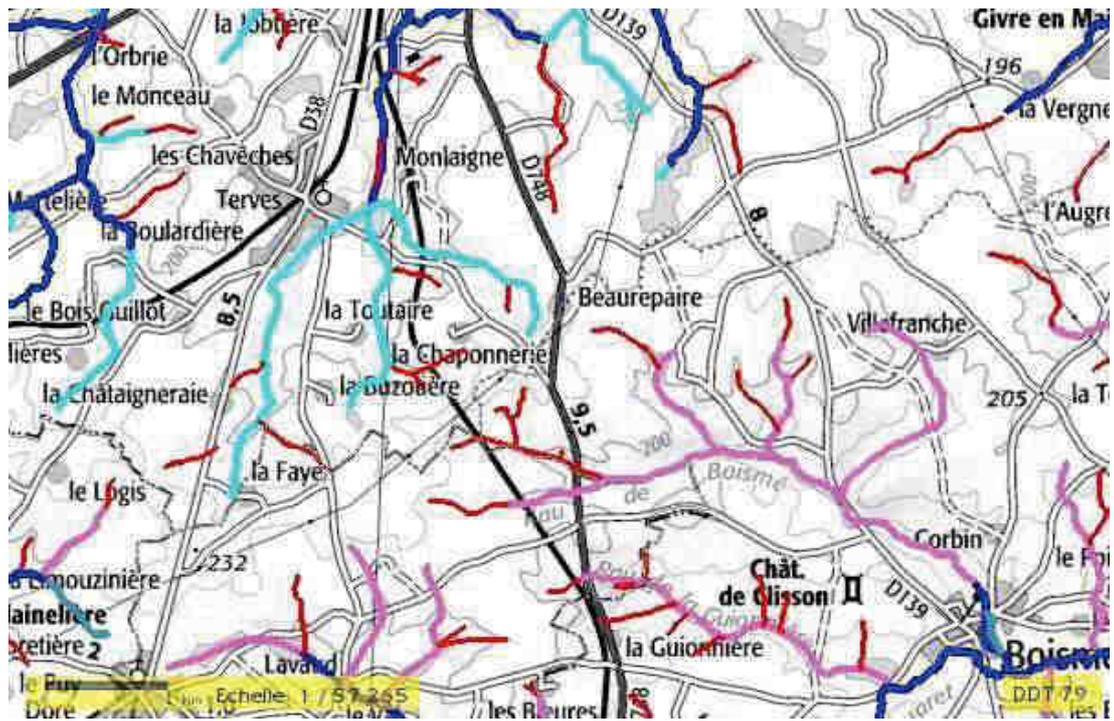
PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

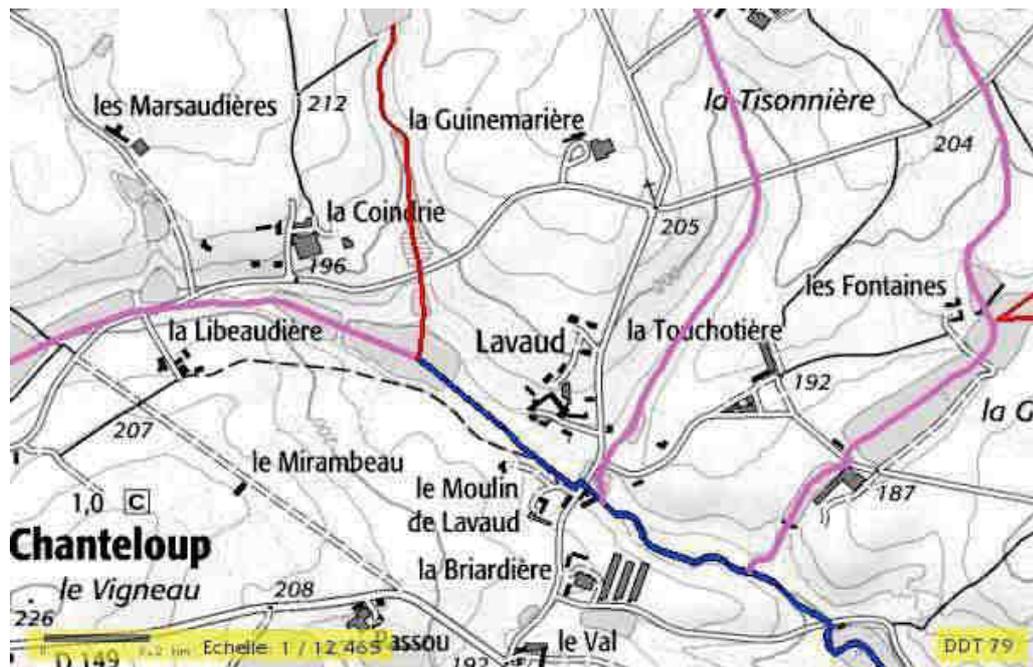
Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

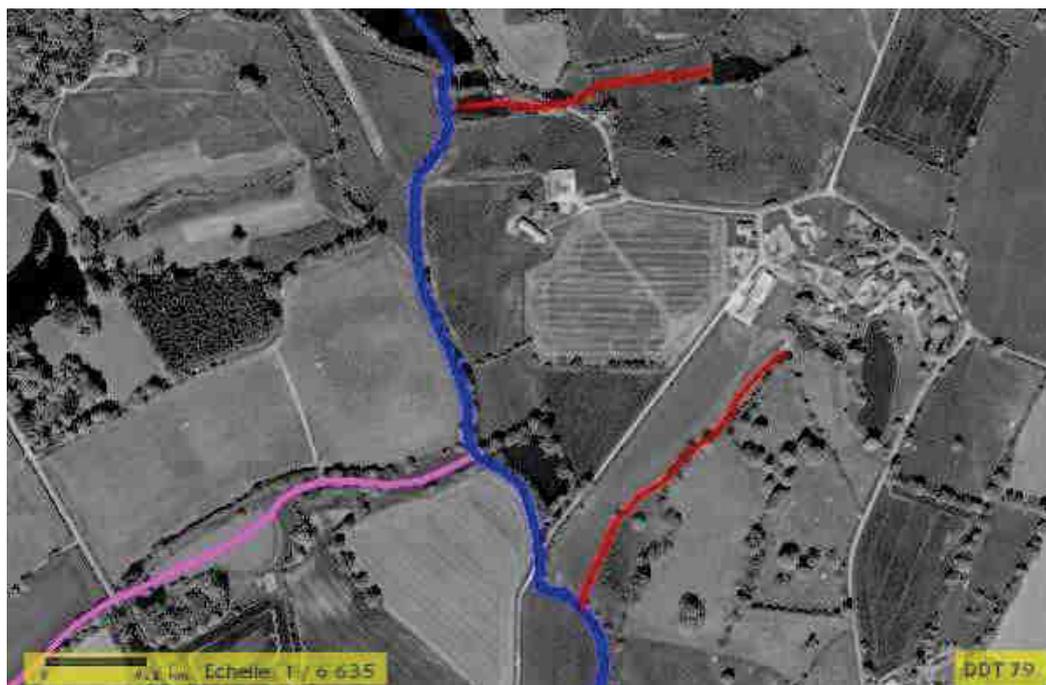
17



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

18



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

19



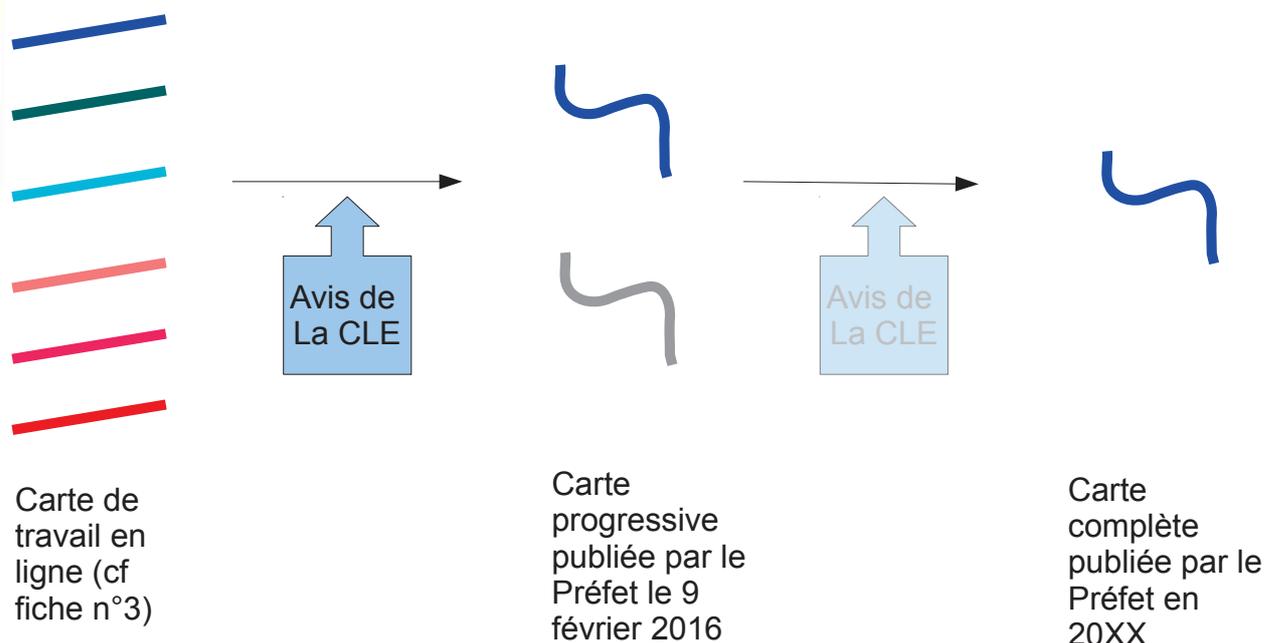
PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

20

## Inventaire des cours d'eau

Les éléments retenus pour la carte progressive (hors marais)



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

21

## Inventaire des cours d'eau

### Avertissement !

- La définition du cours d'eau n'est pas adaptée aux zones de marais.
- Une réflexion particulière sera sans doute nécessaire pour adapter l'inventaire des cours d'eau dans les marais de la Dive du Nord.



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

22

## Inventaire des cours d'eau

### Les éléments retenus pour la carte progressive (hors marais)

Les éléments retenus par le groupe technique du 26/11/15 sont les suivants :



En bleu : cours d'eau  
=> niveau 1 et niveau 3 = 1281 km



En gris : écoulements à expertiser  
=> niveau 2, niveau 4, niveau 5 et niveau 6 = 945 km



En « blanc » : absence de cours d'eau  
=> les écoulements hors BD-Topo

=> avis de la CLE



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

23

## Inventaire des cours d'eau

### Calendrier à venir :

- décembre 2015 : courrier du président de la CLE et du Préfet pour informer les maires de la démarche
- 9 février 2016 : Conférence départementale de l'eau sur le thème des rivières = publication de la carte progressive
- printemps 2016 :  
2<sup>e</sup> réunion du groupe technique ICE avec pour objectif la validation de la base de données et de la clé de détermination (sur la base des outils DREAL).
- automne 2016 : début des inventaires de terrain par la DDT 79



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale Interministérielle

24

# 1<sup>er</sup> groupe technique CLE novembre 2015

---

**Merci de votre attention**



# Compétence GEMAPI

Compétences «gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations» (GEMAPI)

Mise en œuvre dans les Deux-Sèvres

9 février 2016

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Poitou-Charentes

[www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr)

## Contexte de la réforme

- Une politique efficace de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations est indispensable à l'atteinte des objectifs européens des Directives cadres eau et inondations.

- La politique de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations et de submersion nécessite la **structuration d'une maîtrise d'ouvrage territoriale**, en charge de la gestion permanente des ouvrages hydrauliques, de la maîtrise de l'urbanisation dans les zones exposées, de la gestion intégrée des cours d'eau et de la sensibilisation des élus et de la population

=> d'où la création de la compétence GEMAPI, soit le passage d'une compétence facultative et partagée entre toutes les collectivités à une compétence obligatoire et ciblée sur la commune et l'EPCI-FP



# Plan

1. La compétence GEMAPI
2. Affirmation des structures de bassins versant
3. Modalités de mise en œuvre
4. Le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)



3

## Les contours des compétences GEMAPI

La loi du 27 janvier 2014 (MAPTAM) crée un bloc de compétences comprenant les missions relatives à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- ➔ 1 - aménagement de bassin hydrographique ;
- ➔ 2 - entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- ➔ 5 - défense contre les inondations et contre la mer (y compris la gestion des ouvrages de protection hydraulique) ;
- ➔ 8 - restauration des milieux aquatiques (zones d'expansion de crue).



L'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations peut justifier la prise de compétences complémentaires notamment en matière de maîtrise des eaux pluviales, de gouvernance locale et de gestion des ouvrages

4

# Les contours des compétences GEMAPI

La compétence GEMAPI ne concerne pas le domaine public fluvial qui peut être relié au point 10° de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;



5

## Date d'entrée en vigueur et dispositions transitoires

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : entrée en vigueur de la compétence pour le bloc communal
- Le 1<sup>er</sup> janvier 2020 : fin de l'exercice de la compétence par les structures précédemment impliquées (CR, CG, syndicats mixtes)

**=> nouveaux délais définis par la Loi NOTRe du 7 août 2015**

Quatre décrets d'application :

- Décret du 28 juillet 2014 relatif à la « mission d'appui de bassin » afin d'accompagner la prise de compétence par les collectivités ;
- Décret du 20 août 2015 portant diverses mesures relatives aux EPTB et aux EPAGE ;
- un décret relatif aux « digues » (au titre de l'article du L.562-8-1 Code de l'environnement – signé en 2015) ;
- un décret pour le fonds pour la réparation des dommages causés aux biens des collectivités territoriales et de leurs groupements (en projet) ;



6

# Plan

1. La compétence GEMAPI
- 2. Affirmation des structures de bassins versant**
3. Modalités de mise en œuvre
4. Le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

## L'affirmation des structures de bassins versant

La loi propose un schéma cible, distinguant des échelles cohérentes pour la gestion de milieux aquatiques et la prévention des inondations :

- **Le bloc communal (commune, EPCI-FP)**, assurant un lien entre la politique d'aménagement et les missions relatives aux compétences GEMAPI ;
- **Des syndicats mixtes**, qui peuvent être constitués à une échelle hydrographiquement cohérente en EPAGE / EPTB

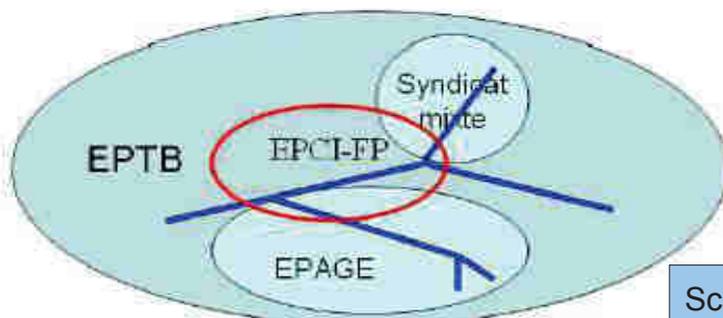


Schéma cible proposé par la Loi

# L'affirmation des structures de bassins versant

## Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE),

- syndicat mixte en charge de la maîtrise d'ouvrage locale
- pour la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux,
- à l'échelle du sous-bassin versant hydrographique.

## Établissement public territorial de bassin (EPTB),

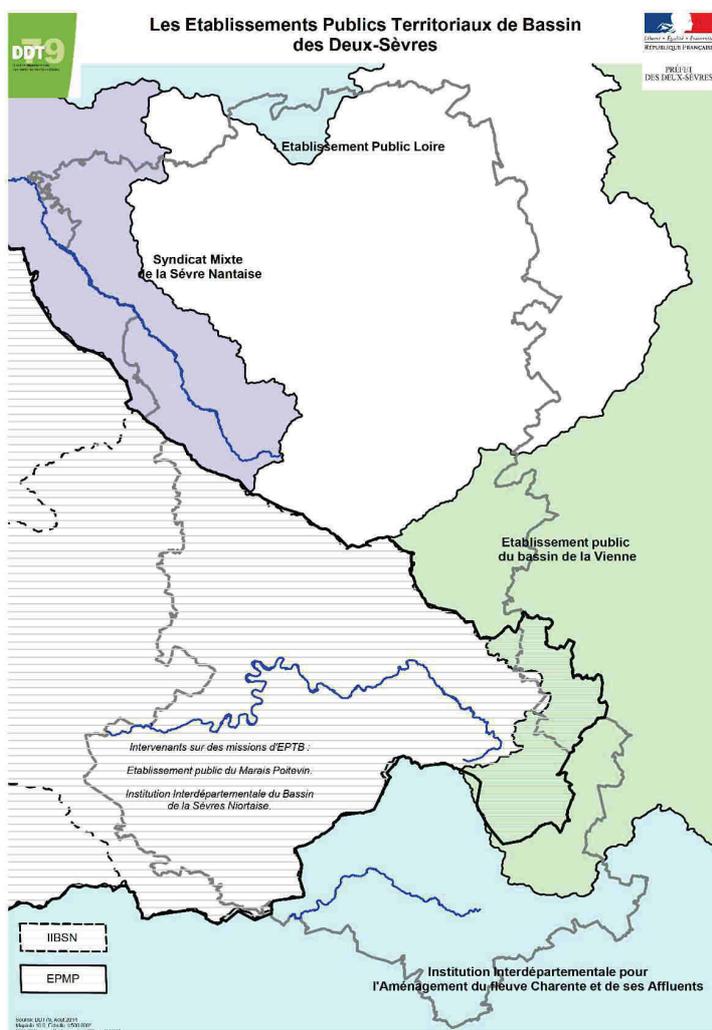
- syndicat mixte en charge de missions de coordination dans le domaine de l'eau
- à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassins hydrographiques,
- et de maîtrise d'ouvrage (dans le cadre de DIG, par transfert/délégation notamment pour des projets d'intérêt commun).

# L'affirmation des structures de bassins versant

## Modèle : EPCI-FP, EPAGE, EPTB

- Modèle souple et à adapter en fonction de la taille du bassin versant concerné
- Organisation libre des collectivités compétences, à savoir les EPCI-FP
- l'État se place en garant de la cohérence hydrographique et de l'efficacité des structures.

=> état des lieux des EPTB présents en Deux-Sèvres



## La création des EPAGE et EPTB

Les EPAGE et les EPTB sont des syndicats mixtes créés par un arrêté préfectoral, aux périmètres validés par le Préfet coordonnateur de bassin, et qui répondent aux critères suivants :

- La **cohérence hydrographique** du périmètre d'intervention, d'un seul tenant et sans enclave, correspondant à l'ensemble d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassins hydrographiques ;
- Une **adéquation entre les missions** définies par ses statuts et le **périmètre** sur lequel il les conduit ;
- La nécessité de disposer des **capacités techniques et financières** en cohérence avec la conduite de ses missions ;
- **Pas de superposition** du périmètre d'intervention d'un établissement public avec celui d'un autre établissement public de sa catégorie (sauf cas de prise en compte d'une masse d'eau souterraine pour le périmètre d'un EPTB).

=> voir le décret du 20/08/2015

# Plan

1. La compétence GEMAPI
2. Affirmation des structures de bassins versant
- 3. Modalités de mise en œuvre**
4. Le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

## Modalités de mise en œuvre

- Ne remets pas en cause les **obligations du propriétaires riverains**
- Intervention des collectivités par l'intermédiaire de la procédure de **déclaration d'intérêt générale (DIG)** au titre de la loi sur l'eau
- Possibilité de **financements** par le budget propre de l'EPCI-FP ou bien par la levée d'une nouvelle taxe affectée plafonnée
- Ne remets pas en cause les **subventions** par les Agences de l'eau,

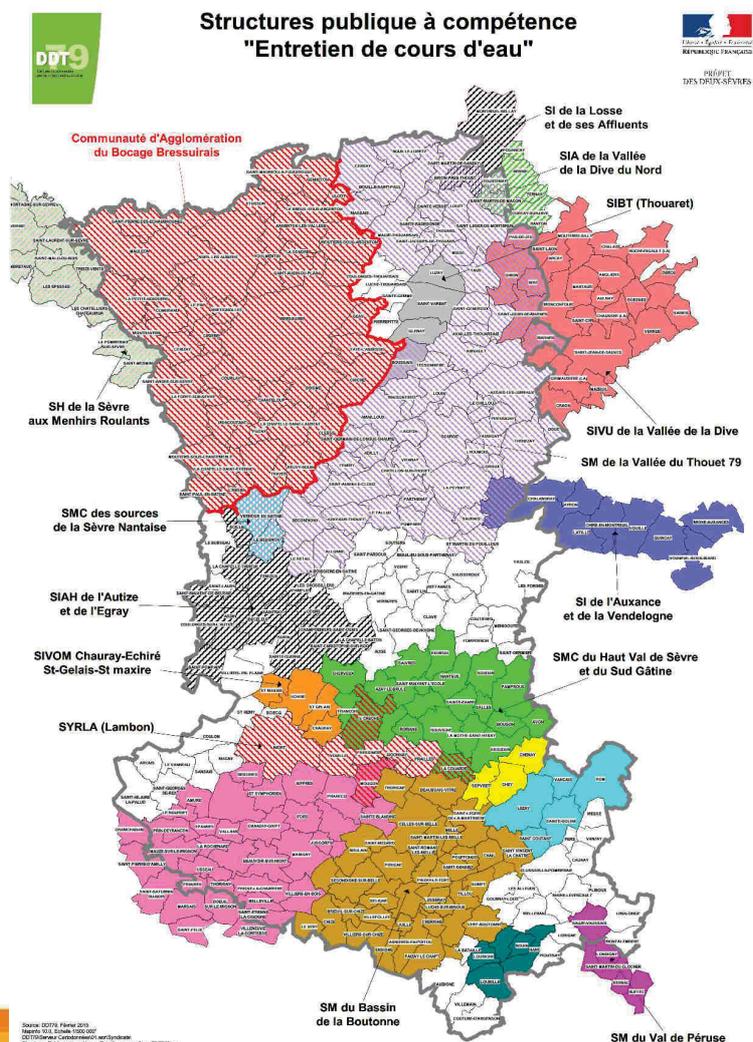
## Modalités de mise en œuvre (2)

Au 1er janvier 2018 : l'exercice de la compétence par les EPCI-FP entraîne de fait une **modification des structures actuelles** qui exercent aujourd'hui la compétence, à savoir les syndicats de rivières :

- Mécanisme de **substitution-représentation** pour les communautés de communes,
- Mécanisme de **retrait** pour les agglomérations.

Ce changement implique pour de nombreux syndicats un bouleversement de leurs statuts, voire une dissolution d'office.

=> état des lieux des structures inter-communales compétentes en GEMA en Deux-Sèvres



# Plan

1. La compétence GEMAPI
2. Affirmation des structures de bassins versant
3. Modalités de mise en œuvre
- 4. Le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**



17

## Le projet de SDCI 79

Le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale :

- présenté en octobre 2015 par le Préfet,
- en cours de consultation auprès des collectivités,
- doit être adopté d'ici le 31 mars 2016 et mis en application au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

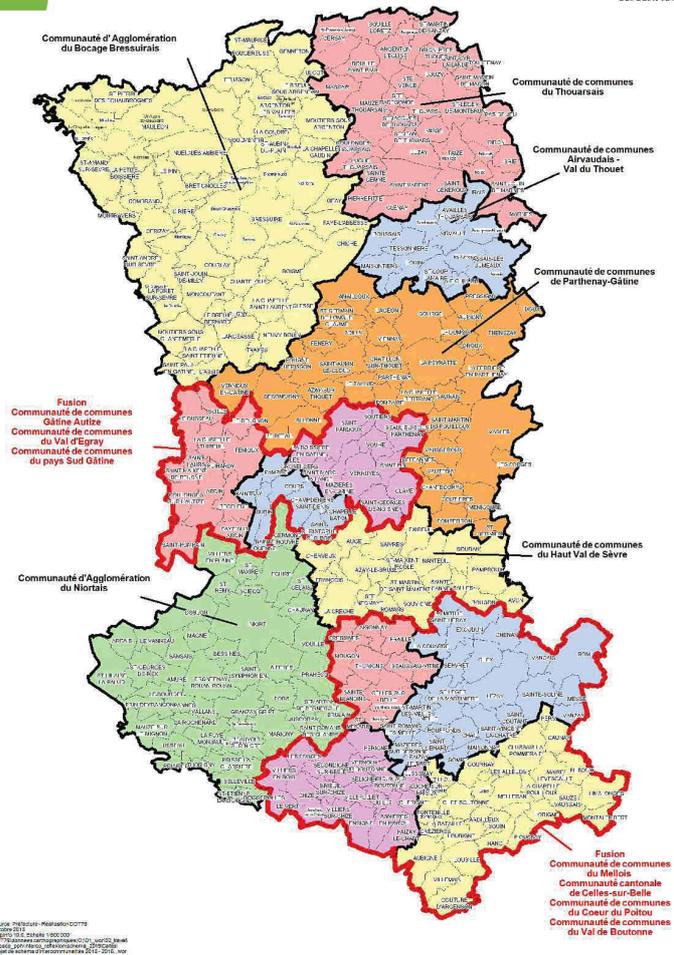
Il comprend notamment :

- deux projets de fusions d'EPCI-FP,
- un important volet sur le domaine de l'eau (eau potable, assainissement et GEMAPI).



Projet de SDCI des Deux-  
Sèvres, volet EPCI-FP:

2 fusions d'EPCI-FP



## Le projet de SDCI 79 – volet eau

Le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale propose des orientations en vue d'anticiper la prise de compétence des EPCI-FP dans les années à venir :

- **GEMAPI** au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- production et distribution d'**eau potable** au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- **assainissement** collectif et non-collectif au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

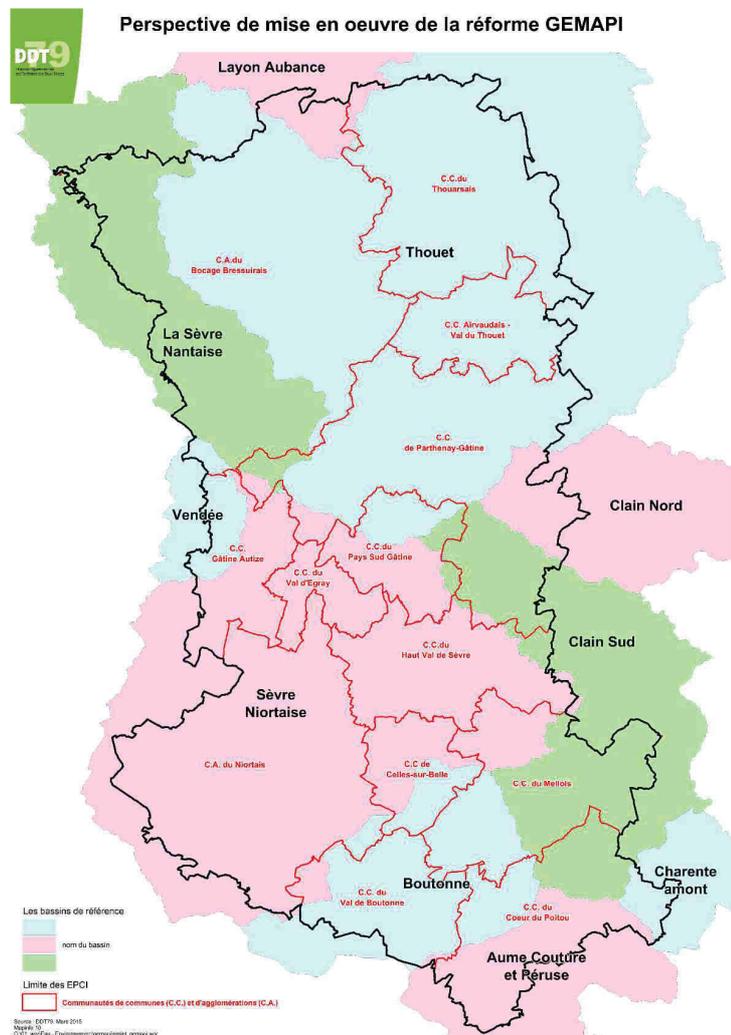
# Le projet de SDCI 79 – sous-volet GEMAPI

Le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale souligne la nécessité :

- que les EPCI-FP compétents se regroupent au sein de **syndicat mixte au périmètre hydrographiquement cohérent**, assis sur les bassins versants.
- que les futures structures compétentes puissent assurer la solidarité amont/aval à **une échelle pertinente**, à savoir celle des bassins de SAGE,
- de s'inscrire dans le mouvement de **rationalisation du nombre de structures** pour viser un renforcement de celles-ci,
- rassembler **la plus grande amplitude possibles des compétences** au sein des structures de bassins (étude, programmation de travaux, mise en œuvre des travaux et gestion des personnels)



Schéma théorique cible  
GEMAPI en Deux-Sèvres



## Le projet de SDCI 79 – sous-volet GEMAPI (2)

Détails par bassin : **Priorités du Préfet des Deux-Sèvres**

- **Sèvre niortaise** : réflexion en cours

Structuration de la compétence autour de l'IIBSN, par l'intermédiaire d'un projet de transformation en syndicat mixte à la carte (DPF, GEMAPI) et d'intégration des EPCI-FP concernée

- **Thouet** : réflexion en cours

Le 4 février 2016, la CLE du SAGE a lancé la réflexion pour la structuration de la compétence à l'échelle du bassin, par l'intermédiaire d'une étude sur la constitution d'une structure unique pour le bassin.



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

## Le projet de SDCI 79 – sous-volet GEMAPI (3)

Détails par bassin :

- **Sèvre nantaise**: mise en œuvre

Adhésion de l'agglomération du Bocage Bressuirais au syndicat de la Sèvre nantaise.

Reste à régler la question des communes de Vernoux-en-Gâtine et Le Beugnon (actuel syndicat des sources de la Sèvre).

- **Boutonne** : réflexion en cours

Projet de structuration de la compétence autour du Syndicat mixte de la Boutonne (SYMBO), sous l'égide de l'EPTB de la Charente

Projet validé par les instances du bassin Adour-Garonne.

Fusion avec le syndicat 79 (SMBB) à étudier. Cas plus complexe côté 17 avec l'intervention des associations de propriétaires.



PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES

## Le projet de SDCI 79 – sous-volet GEMAPI (4)

Détails par bassin : Vienne et Charente

- **Clain** : réflexion en cours

Existence côté Vienne de 2 syndicats appelés à structurer la compétence GEMAPI (Clain Nord et Clain Sud), le tout regrouper au sein de l'EPTB de la Vienne

Question de la participation à court ou moyen terme des EPCI-FP concernés en 79, notamment Parthenay et Mellois.

- **Charente** : réflexion en cours

Projet de structuration de la compétence en deux bassins pour la partie 79 (Charente Amont et Aume-Couture), le tout regrouper au sein de l'EPTB de la Charente.

Projet validé par les instances du bassin Adour-Garonne.

Question de la participation à court ou moyen terme du Mellois.



## Le projet de SDCI 79 – sous-volet GEMAPI (5)

Détails par bassin :

- **Layon-Aubance** : réflexion en cours

Projet de fusion entre les syndicats du Layon et de l'Aubance côté 49 pour former une structure unique sur le bassin.

Les EPCI-FP de Bressuire et de Thouars sont voués à participer à cette structure à court ou moyen terme.

- **Vendée** : réflexion en cours

Existence d'un syndicat vendéen (Vendée Sèvre Autizes) en cours d'extension sur l'amont de la Vendée.

Question de la participation à court ou moyen terme des EPCI-FP concernés en 79.



# Conclusion

- Nécessité de faire aboutir les réflexions en cours d'ici la fin de l'année 2016, notamment sur le Thouet et la Sèvre niortaise
- 2017 doit être consacré à la mise en place juridique et financière des structures
- Les services de l'État (DDT et Préfecture) sont à la disposition des collectivités pour les accompagner dans leur projet



27

***Merci de votre Attention !***






## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 29 septembre 2015
2. Validation du rapport d'activité 2015
3. Point d'avancement sur le diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)
4. Méthodologies des cartographies des cours d'eau (DDT)
5. **Mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet**
6. Questions diverses

### Mise en œuvre de la compétence GEMAPI

5. GEMAPI

**Présentation du contexte de la GEMAPI : DDT**

Courriers adressés au SAGE pour le portage d'une étude globale (juridique, financière, ressources humaines, gouvernance, ...) à l'échelle du bassin versant du Thouet, visant à définir les potentielles modalités de mise en œuvre de la compétence GEMAPI

**Sollicitations par :**

- Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
- Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement
- SIVU de la Vallée de la Dive
- Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
- Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret

➤ Validation du principe de portage d'une étude GEMAPI par le SAGE ?

➤ Organisation d'une réunion avec les collectivités compétentes (actuelles et futures) pour présentation de la GEMAPI et définition des modalités de l'étude ?



## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 29 septembre 2015
2. Validation du rapport d'activité 2015
3. Point d'avancement sur le diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)
4. Méthodologies des cartographies des cours d'eau (DDT)
5. Mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet
6. **Questions diverses**